

COMMUNE DE CAMBO-LES-BAINS

Département des Pyrénées-Atlantiques

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf septembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Christian DEVÈZE, Maire. La séance a été ouverte à 19 heures.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Peio Etcheleku (à partir de 19h55), Mme Corinne Othatceguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, M. Jean-Paul Alaman, Mme Lilian Hirigoyen, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : Mme Marie Aristizabal, M. Peio Etcheleku (jusqu'à 19h55), M. Jean-Jacques Lassus, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, conseillers municipaux

Procuration : Mme Marie Aristizabal à Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Jacques Lassus à M. Vincent Goytino, Mme Bernadette Remeau à Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Sébastien Carre à M. Christian Devèze, Mme Nathalie Aïçaguerre à Mme Argitxu Hiriart-Urruty, Mme Amaia Beyrie à M. Philippe Bacardatz, M. Michel Duthilleul à Mme Lilian Hirigoyen.

– Désignation du secrétaire de séance.

A l'unanimité des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est élu secrétaire de séance.

55 – Acquisition terrains chemin du moulin d'Olha : incorporation et classement dans le domaine public (rapporteur M. Magis).

La Commune a procédé, il y a quelques années, à des opérations de voirie, avec l'accord des riverains concernés pour l'élargissement du chemin du moulin d'Olha et l'aménagement du chemin sur une parcelle, objet de l'emplacement réservé n°38 au PLU.

Les actes authentiques constatant les acquisitions par la Commune des terrains ayant servi à ces opérations n'ont pas été dressés. Il convient donc de régulariser cette situation.

Le Conseil municipal est invité à approuver :

- La régularisation des opérations de voiries, par l'acquisition pour l'euro symbolique des terrains ayant servi à la réalisation de ces opérations, d'une superficie totale de 178 m² composée de parcelles appartenant à M. Daniel BELIN pour 30 m² et M. COSSE et Mme JOUANNY pour 148 m²,
- Le transfert de ces parcelles dans le domaine public.

Adopté à l'unanimité.

56 – Acquisition parcelle chemin Baratzeko Bidea : incorporation et classement dans le domaine public – lancement enquête publique (rapporteur M. Magis).

Le Conseil municipal est invité à approuver :

- L'acquisition d'une superficie d'environ 88 m² composée d'une parcelle sise au chemin de Baratzeko Bidea, appartenant à Mme Claudine BELLECAVE, moyennant la réalisation de travaux d'une valeur de 7 000 €, comprenant la réalisation d'un muret de clôture de 1.30 m le long de la voie et la pose des piliers du portail,
- Le lancement d'une enquête publique pour transfert de cette parcelle dans le domaine public.

Adopté à l'unanimité.

57 – SDEPA : rénovation de l'éclairage public au quartier Hautzain (rapporteur M. Magis).

Dans le cadre du programme « Rénovation EP (Département) 2020 », la Commune a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) de procéder à l'étude des travaux de rénovation de l'éclairage public au quartier Hautzain.

Le Conseil municipal est invité à approuver le montant de la dépense et voter le financement de ces travaux.

Montant total des travaux TTC	71 826,28 €
Participation du Département.....	12 000,00 €
F.C.T.V.A.....	11 352,37 €
Participation de la Commune aux travaux	45 852,51 €
Participation de la Commune aux frais de gestion.....	2 621,40 €

Adopté à l'unanimité.

58 – SDEPA : génie civil Orange lié à la rénovation de l'éclairage public au quartier Haurtzain (rapporteur M. Magis).

Dans le cadre du programme « Génie Civil Communications Electroniques option A2019 », la Commune a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) de procéder à l'étude des travaux de génie civil Orange lié à la rénovation de l'éclairage public au quartier Haurtzain.

Le Conseil municipal est invité à approuver le montant de la dépense et voter le financement de ces travaux.

Montant total des travaux TTC	120 509,31 €
Participation de la Commune aux travaux	116 111,16 €
Participation de la Commune aux frais de gestion.....	4 398,15 €

Adopté à l'unanimité.

59 – SDEPA : remplacement des ballons fluorescents au quartier Haurtzain (rapporteur M. Magis).

Dans le cadre du programme « Remplacement Ballons Fluorescents (SDEPA) 2018 », la Commune a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) de procéder à l'étude des travaux de remplacement des ballons fluorescents au quartier Haurtzain.

Le Conseil municipal est invité à approuver le montant de la dépense et voter le financement de ces travaux.

Montant total des travaux TTC	33 328,45 €
Participation du Syndicat	8 000,00 €
F.C.T.V.A.....	5 267,67 €
Participation de la Commune aux travaux	18 844,41 €
Participation de la Commune aux frais de gestion.....	1 216,37 €

Adopté à l'unanimité.

60 – Centrale d'achats publics CAPAQUI : adhésion à l'Association Marchés Publics d'Aquitaine (AMPA) (rapporteur M. le Maire).

L'Association Marchés Publics d'Aquitaine (AMPA) développe la coopération entre les acheteurs publics qui ont choisi de s'inscrire dans une démarche de mutualisation de moyens et de performance économique. Pour ce faire, elle met à disposition une centrale d'achats publics.

Afin de bénéficier des services de cette structure associative, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à procéder à l'adhésion de la ville de Cambo-les-Bains à l'AMPA moyennant le paiement d'une cotisation annuelle de 50 €.

Adopté à la majorité.

Se sont abstenus : Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, Mme Lilian Hirigoyen.

61 – Constitution de la Société Publique Locale (SPL) des Pyrénées-Atlantiques (rapporteur M. le Maire).

Afin de soutenir les collectivités et de les doter d'éléments d'aide à la décision en matière d'aménagement et de construction, le Département propose de participer à la création d'une Société Publique Locale (SPL) dédiée à cet objet. Elle aura vocation à offrir aux collectivités membres une ingénierie de projets en aménagement et construction, dans le cadre d'une relation de quasi-régie permettant la conclusion de marchés de prestations (notamment de type études pré-opérationnelles, de programmation, de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de conduite d'opérations, de mandat ou de concession) sans mise en concurrence préalable.

M. le Maire propose que la Commune entre au capital de cette SPL, à hauteur de 5 actions à 100 € soit un total de 500 €

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la participation de la Commune au capital de la SPL à hauteur de 500 €, à adopter les statuts de la SPL joints à la note explicative de synthèse et à désigner M. Christian Devèze, Maire, représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires de la SPL.

Adopté à la majorité.

Se sont abstenus : Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, Mme Lilian Hirigoyen.

62 – Orgue église Saint Laurent : constitution d'une commission ad hoc (rapporteur M. le Maire).

Dans le cadre de la valorisation et de la restauration engagées depuis 2017 de l'église Saint Laurent, la Commune par délibération en date du 28 octobre 2019 a lancé les études de conception et réalisation d'un nouvel orgue adapté à la taille de l'église et à une utilisation culturelle et cultuelle de l'instrument.

Il appartient aujourd'hui au maître d'ouvrage de sélectionner le facteur d'orgue en charge des travaux.

La procédure se déroule en deux phases successives : phase dite de « candidature » et phase dite de « remise de l'offre ».

Pour ces deux phases de la consultation, la maîtrise d'ouvrage sera accompagnée par une commission composée pour la circonstance, dite « commission ad hoc ».

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la composition de la commission ad hoc telle que proposée dans la note explicative de synthèse.

Adopté à l'unanimité.

63 – Avenant à la tarification des entrées d’Arnaga (rapporteur M. le Maire).

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l’avenant à la tarification des entrées d’Arnaga tel que présenté dans la note explicative de synthèse.

Cet avenant stipule les motifs de remboursements possibles pour les visiteurs ayant acheter en ligne les billets d’entrée pour la visite du site.

Adopté à l’unanimité.

64 – Décision modificative n°1 du budget annexe des caveaux et columbariums (rapporteur Mme Aizpuru).

Pour donner suite à une demande de rétrocession d’un caveau funéraire et afin de pouvoir procéder au remboursement à son propriétaire, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de décision modificative n°1 du budget annexe des caveaux et columbariums tel que détaillé sur la note explicative de synthèse.

Adopté à l’unanimité.

65 – Exonération fiscale taxe foncière (rapporteur M. le Maire).

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la limitation de l’exonération de deux ans de la base imposable de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles à usage d’habitation tel que détaillée sur la note explicative de synthèse.

Le Conseil municipal **adopte à la majorité le maintien de l’exonération totale** de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles à usage d’habitation, durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement.

M. Christian Devèze, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, M. Vincent Goytino, Mme Corinne Othatcegy, M. Jean-Jacques Lassus, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, Mme Lilian Hirigoyen votent contre.

M. Peio Etcheleku entre dans la salle.

66 – Changement de nomenclature comptable : passage à la M57 (rapporteur M. le Maire).

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le changement de nomenclature comptable au 1^{er} janvier 2022 impliquant le passage de la M14 à l’instruction comptable M57 tel que présenté sur la note explicative de synthèse.

Adopté à l’unanimité.

67 – Personnel : adhésion au pôle missions temporaires du Centre de Gestion (rapporteur M. le Maire).

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'adhésion de la Commune au pôle missions temporaires du Centre de Gestion tel que présenté sur la note explicative de synthèse.

Adopté à l'unanimité.

68 – Personnel : création d'emploi (rapporteur M. le Maire).

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la création d'un emploi permanent à temps non complet (25h/semaine) d'un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à compter du 1^{er} novembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

69 – Avis sur le projet de Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi) (rapporteurs Mme Amestoy et M. Magis).

Conformément aux articles R.562-7 du Code de l'environnement et n°6 de l'arrêté préfectoral de prescription du 20 avril 2016, le Conseil municipal est invité à donner son avis sur le projet du Plan de Prévention des Risques inondation tel que détaillé sur la note explicative de synthèse.

Avis favorable à la majorité.

Mme Argitxu Hiriart-Urruty, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Philippe Bacardatz, Mme Amaia Beyrie votent contre.

Se sont abstenus : Mme Lilian Hirigoyen, M. Michel Duthilleul.

70 – Avis sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Adour Aval (rapporteur M. Magis).

Conformément aux dispositions de l'article R 181-38 du code de l'environnement, le Conseil municipal est invité à donner son avis sur la demande présentée par Institution Adour en vue d'obtenir l'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Adour Aval tel que détaillé sur la note explicative de synthèse.

Avis favorable à la majorité.

M. Jean-François Lacosta s'est abstenu.

71 – Etablissement Public Foncier Local (EPFL) : portage pour l'acquisition des biens de la SCA Dieudonne et Cie (rapporteur M. Magis).

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur les termes de la convention de portage « centre Beaulieu », jointe en annexe de la note explicative de synthèse, qui a pour objet de définir les modalités de partenariat entre la commune de Cambo-les-Bains et l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) Pays Basque pour l'acquisition des biens de la SCA Dieudonne et Cie

Adopté à l'unanimité.

72 – Subvention (rapporteur M. le Maire).

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le versement d'une subvention d'un montant de 2 500 € en faveur du comité des fêtes du Haut Cambo au vu de son programme d'animation dans le cadre de sa reprise d'activités.

Adopté à l'unanimité.

Communication des décisions du Maire (rapporteur M. le Maire).

En application des dispositions des articles L.2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations accordées par délibération du Conseil municipal en date du 11 juin 2020 telles que présentées sur la note explicative de synthèse.

Informations (rapporteur M. Magis).

A la suite d'un travail mené avec l'EPFL, et après analyse de l'enveloppe constructible du PLU, M. Magis présente et détaille la stratégie foncière de la Commune qui vise à identifier d'une part, les secteurs sur lesquels une vigilance foncière est nécessaire et d'autre part, les logements vacants dit « structurels ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.



Christian DEVÈZE
Maire de Cambo-les-Bains